

Schweizerische Gesandtschaft

Wien

III. Strömgasse 16.

Bitte diese Nummern in der Antwort zu wiederholen.

3. APR. 1920

B 14/24 P4

Confidentielle.

2. 142
2. 26/20

Vienne, le 27 mars 1920

14.

3/4 ray

Handwritten notes:
Affaire de la Banque de Liechtenstein
je vous prie de bien vouloir que le copier de votre lettre soit remis au prince régnant de Liechtenstein
Gorvitsch la Banque de Liechtenstein
le 14/3/20

Handwritten notes:
Le Comte de...
le 14.3.20

Monsieur le Président,

Je viens d'avoir la visite de M. Alfred Topolanski, conseiller de Gouvernement, docteur en médecine et privé-docent, chargé par le prince régnant de Liechtenstein de s'informer des chances que pourrait avoir un projet tendant à introduire le système monétaire suisse et la création d'une banque dans la principauté et notamment d'obtenir, à cet effet, le concours soit de la Banque nationale Suisse soit d'une banque privée; telle que p.ex. la Banque commerciale de Bâle.

Il peut paraître singulier que le Prince se serve d'un médecin pour me faire pareille commission, mais le Dr. Topolanski m'a expliqué que son mandant, qui ne dispose que d'un personnel très restreint, ne désirait pas, pour le moment et pour certaines raisons, charger son représentant à Berne de prendre les renseignements en question et que, d'autre part, son envoyé près le Gouvernement autrichien, prince Edouard de Liechtenstein, s'était un peu trop engagé déjà vis-à-vis de banques autrichiennes pour pouvoir être employé avec utilité dans cette négociation au moins dans son état actuel. Il faut vous dire que le prince régnant, vieux garçon âgé de 80 ans, est un peu un original, très timide et qui, durant sa longue vie, n'a pas eu à suivre de très près des affaires de l'Etat. Depuis la révolution autrichienne tout est changé et il faut, bon gré malgré, que le souverain s'occupe activement du bonheur de ses sujets. Le prince ne demande d'ailleurs qu'à faire dans ce but tout ce qui est en son pouvoir et c'est précisément pour cela qu'il s'adresse à moi dans cette affaire. Je crois que le prince Jean I craint un peu son ministre et cousin le prince Edouard qui, par ses manières assez brusques et autoritaires l'intimide et cherche parfois à lui imposer ses volontés.



-II-

C'est ainsi que le prince Edouard - c'est une supposition de ma part - semble avoir été plus loin, dans ses négociations avec des banques autrichiennes en vue de la réorganisation du système monétaire du Liechtenstein que le prince régnant ne le désirait, ce dernier préférant chercher un appui auprès de la Suisse. Le prince Edouard, ancien fonctionnaire autrichien, a peut-être un peu la tendance à ménager sa situation dans ce pays et à se faire des amis dans le monde financier (aussi une simple supposition de ma part d'ailleurs). Comme le prince Edouard tend à jouer et joue un peu le rôle de Ministre des affaires étrangères, le prince régnant ne désire sans doute pas davantage charger dès maintenant le Dr. Beck du sondage qu'il m'a prié de faire de crainte que la chose ne passe par les mains du prince Edouard. C'est du moins ainsi que je m'explique les choses.

[J'ai été invité, l'autre jour à déjeuner chez le prince régnant, - honneur rare que n'ont pas eu même certains membres de sa famille - et j'ai, à ce que me dit un de ses neveux - eu la chance de gagner sa confiance. Tout ceci pour vous expliquer comment un médecin et moi sommes amenés à nous occuper de l'affaire en question.]

Quant au fond de l'affaire, le Dr. Topolanski m'a dit ne pas avoir d'autres instructions que de s'informer en première ligne si la Banque nationale pourrait, selon ses statuts, s'occuper de la réorganisation du système monétaire du Liechtenstein et de la création d'une banque à Vaduz qui remplirait, dans la principauté, un rôle analogue au sien. La caisse d'épargne existante pourrait, selon le docteur, former la base de l'institution à fonder. Mon interlocuteur n'a pas su me dire si l'on songerait aussi à entrer dans l'Union latine; en général il réserve toutes les questions de fond aux négociations ultérieures; il fait remarquer cependant que le prince est déjà trop engagé vis-à-vis de la Anglo-Österreichische Bank d'une part et un groupe hollandais d'autre part pour les éliminer complètement; il faudrait les intéresser pour 1/4 ou 1/2 dans la banque à créer, les 3/4 ou la moitié restants étant réservés à la Suisse.

-III-

Le prince s'est entouré d'ailleurs d'un comité consultatif qui examine avec lui ces questions.

En vous priant de vouloir bien me mettre en mesure de répondre à la question qui m'a été posée, je me permets d'insister sur le caractère strictement confidentiel des renseignements de nature personnelle que je viens de vous donner.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse:

C. D. Bonjour.

Monsieur M o t t a , Président de la Confédération
B e r n e ,
